COMMISSAIRE AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES

QUI SOMMES-NOUS?

La commissaire aux élections fédérales est la haute fonctionnaire indépendante chargée de veiller à **l'observation** et au **contrôle d'application** de la ***Loi électorale du Canada***.

La ***Loi électorale du Canada*** régit le processus électoral fédéral et comprend plus de ***600 infractions***.

ENQUÊTES DE LA CEF

Toute plainte ou allégation **de contravention à la Loi électorale** doit être adressée à la CEF.

Lorsque la commissaire estime qu'une plainte relève de son mandat, elle peut mener une enquête.

ASSISTANCE AUX POLICIERS

La CEF est en mesure d'assister les services de police de juridiction locale pour les questions qui relèvent de son mandat, notamment:

- les pancartes de campagne enlevées, volées ou endommagées;
- l'emplacement des pancartes de campagne;
- les candidats à qui l'accès aux immeubles à logements multiples ou aux zones accessibles au public est refusé.

POUR NOUS JOINDRE

Pour toute question à l'égard d'allégations de contraventions à la Loi pendant la période électorale, communiquez avec la **Direction des enquêtes de la CEF:**

343-550-1353

de **6 h à 24 h, heure de l'Est**, dans lesdeux langues officielles.

www.cef-cce.ca **@CEFCCE.F** **@cef_cce_f**